



AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE

Le Maire de la commune de Bollène informe le public qu'il a prescrit sur le territoire de la commune une enquête publique portant sur

la création d'une plate-forme logistique au sein de la ZAC PAN EURO PARC à Bollène, sur une emprise foncière de 70 ha

La décision attendue à terme et nécessitant l'enquête publique, est un permis d'aménager N° PA 084 019 18 G0001 en vue de la création d'une plate-forme logistique au sein de la ZAC PAN EURO PARC.

Cette enquête se déroulera du lundi 20 mai 2019 au jeudi 20 juin 2019 inclus.

Le siège de l'enquête se situe à la mairie de Bollène (au service urbanisme), Place Reynaud de la Gardette.

Le commissaire enquêteur est Monsieur Jean-Paul RAVIER, ingénieur agronome. Il se tiendra à disposition du public afin de recevoir ses observations en mairie (service urbanisme) – Place Reynaud de la Gardette, les

- le mardi 21 mai 2019 de 9h à 12h,
- le mardi 28 mai 2019 de 14h à 17h,
- le jeudi 06 juin 2019 de 9h à 12h,
- le jeudi 20 juin 2019 de 14h à 17h.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés au service urbanisme de la ville de Bollène, Place Reynaud de la Gardette.

Ils seront tenus à la disposition du public du lundi 20 mai 2019 au jeudi 20 juin 2019 inclus, aux jours et horaires d'ouverture du service urbanisme de la mairie : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00.

Le dossier est également consultable sur le site internet de la ville à l'adresse suivante : www.ville-bollene.fr – un ordinateur est également disponible en mairie (service urbanisme) pour la consultation en ligne du dossier d'enquête (mêmes horaires que pour la consultation du dossier écrit).

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations soit sur le registre d'enquête, soit par écrit à : Enquête publique ZAC PAN EURO PARC Monsieur le commissaire enquêteur Mairie de Bollène Place Reynaud de la Gardette 84500 BOLLENE Cedex ; soit les transmettre par mail, à l'adresse suivante : enquete.publique@ville-bollene.fr

A la fin de l'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un mois après la clôture de l'enquête pour transmettre au maire de la commune de Bollène le dossier avec son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées.

Toute personne pourra prendre connaissance à la mairie (service urbanisme, selon ses horaires d'ouverture habituels), pendant une durée d'un an, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Ce rapport sera également disponible, pendant la même durée, sur le site internet de la commune : www.ville-bollene.fr

Le Maire,

Marie-Claude BOMPARD